

AFFAIRE N°24/13 - Autorisation d'effectuer au budget de 1975, diverses opérations de régularisation.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation d'effectuer au budget de 1975 les opérations ci-après :

RATTACHEMENT AU BUDGET

EN DEPENSES : Chap.901 art.210 : Acquisition de terrains.....5.000.000,00  
 Chap.903 art 210 : Acquisition de terrains..... 870 000,00

EN RECETTES : Chap.901 art.1610-35 : Emprunt C.D.C pour acquisition terrains (Ceinture Sud).....5 000.000,00  
 Chap.903 art.1641.43 : Emprunt C.C.C.E. pour acquisition terrains MAUREAU, BUDEL et ISMAEL..... 870 000,00

VIREMENT DE CREDITS :

Du Chap.901 art.210 : Acquisition de terrains pour..... 410 000,00  
 Du Chap.901 art.212 : Acquisition de terrain bâti (terrain NATIVEL)..... 410 000,00

Mesdames et Messieurs, je mets la question au voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

*Sous Copie Conforme*  
 Le chef de Bureau  
 délégué  
 MONTEILL

*Vu*  
 St Denis le  
 27 Avril 1976  
 en le Prefet et  
 par délégation  
 le Directeur des  
 Finances et des  
 collectivités locales  
 Paul PASTOR